



Communiqué de la SFEDP

Suite à la publication de l'article de Banerjee et al*., qui relate une maladie d'Alzheimer atypique chez 5 patients ayant été traités par hormone de croissance avant 1985, la Société Française d'Endocrinologie et Diabétologie Pédiatrique (SFEDP), associée à la Société Française de Pédiatrie (SFP), à l'association GRANDIR, et à la Société Française d'Endocrinologie (SFE), tient à préciser que l'hormone de croissance mise en cause est une hormone extractive (c'est-à-dire extraite à partir d'hypophyses humaines) qui n'est plus administrée depuis la fin des années 1980. L'hormone de croissance biosynthétique est la seule hormone de croissance utilisée en France depuis 1987 pour le traitement du déficit en hormone de croissance de l'enfant comme de l'adulte.

Il est regrettable que le titre de certains articles parus dans la presse nationale ait pu porter à confusion en ne précisant pas ce fait (contrairement à l'article scientifique princeps).

Nous souhaitons donc rassurer toutes les familles d'enfants traités ou ayant été traités par hormone de croissance biosynthétique dont la sécurité n'est pas remise en cause.

*** Iatrogenic Alzheimer's disease in recipients of cadaveric pituitary-derived growth hormone.**

Nature Medicine 29 janvier 2024.

Pr. Sylvie ROSSIGNOL
Présidente SFEDP

Pr. Pascal BARAT
Vice-Président SFEDP

Pr. Irène NETCHINE
Présidente du Conseil Scientifique SFEDP

Pr Agnes LINGLART
Présidente SFP

Pr Gérald RAVEROT
Président SFE

Mme Béatrice Demaret
Présidente [Association GRANDIR](#)